



**Fondation euro-méditerranéenne de soutien  
aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH)**

## **3ème Consultation du Conseil des représentants**

2 juin 2012 - Copenhague

*Compte-rendu*

**[www.emhrf.org](http://www.emhrf.org)**

# TABLE DES MATIERES

<b>1. <u>OUVERTURE DE LA 3EME CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRESENTANTS PAR CHRISTINE M. MERKEL, VICE-PRESIDENTE</u></b>	<b>3</b>
<b>2. <u>PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES FINANCES POUR 2009-2011 PAR ANNE-SOPHIE SCHAEFFER, DIRECTRICE DES PROGRAMMES</u></b>	<b>4</b>
2.1 PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU COURS DE LA PERIODE	4
2.2 APERÇU DES IMPLICATIONS FINANCIERES	20
<b>3. <u>PRESENTATION DES REFLEXIONS SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES FUTURES DE LA FONDATION PAR MERVAT RISHMAWI, CONSULTANTE EXTERNE</u></b>	<b>22</b>
3.1. LE MANDAT GEOGRAPHIQUE DE LA FONDATION	22
3.2. L'IDENTITE DE LA FONDATION	22
3.3. LA PRESENCE REGIONALE DE LA FONDATION	23
3.4. LES ACTIONS DE LA FONDATION EN TERMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	23
<b>4. <u>DISCUSSION DES ACTIONS ET DES ORIENTATIONS DE LA FONDATION AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL DES REPRESENTANTS</u></b>	<b>24</b>
4.1 PRAGMATISME DANS L'EVOLUTION DE SON ACTION	24
4.2 VISIBILITE DE SON ACTION	24
4.3 SELECTION DES DEMANDES ET PRISE DE DECISION	25
4.4 TRANSFERT DES FINANCEMENTS	25
4.5 PRIVILEGIER L'APPUI AUX PETITS ET NOUVEAUX ACTEURS LOCAUX	25
4.6 ASSECHEMENT DES SOURCES DE FINANCEMENT AU PROFIT DES ONG LOCALES	25
<b>5. <u>CLOTURE DE LA 3EME CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRESENTANTS</u></b>	<b>27</b>
<b><u>ANNEXE 1: ORDRE DU JOUR, TROISIEME CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRESENTANTS</u></b>	<b>28</b>
<b><u>ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS, TROISIÈME CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRESENTANTS</u></b>	<b>29</b>

# 1. Ouverture de la 3<sup>ème</sup> Consultation du Conseil des représentants par Christine M. Merkel, vice-présidente

Christine M. Merkel, vice-présidente de la FEMDH, a ouvert la troisième consultation du Conseil des représentants le samedi 2 juin 2012, en souhaitant la bienvenue à tous les participants au nom du Conseil d'administration.

Christine M. Merkel a présenté les membres du Conseil d'administration présents, Lynn Welchman, Bahey El Din Hassan et Kamel Jendoubi, puis les membres du Secrétariat présents, Anne-Sophie Schaeffer, Rami Salhi, Roger Jalkh et Katrine Høybye Frederiksen. Elle a enfin présenté les excuses du Président de la FEMDH, Driss El Yazami et des autres membres du Conseil, Leila Rhiwi, Hanny Megally, Khémaïs Chammari et Eskil Trolle, qui n'ont malheureusement pas pu participer en raison d'engagements professionnels<sup>1</sup>.

Elle a par ailleurs introduit la présence de Mervat Rishwami, consultante externe, dont les services ont été sollicités par le Conseil d'administration pour l'accompagner dans sa réflexion sur les orientations à venir de la Fondation.

La vice-présidente a souligné l'importance accordée par le Conseil d'administration à la consultation du Conseil des représentants pour permettre d'échanger des réflexions et de bénéficier de conseils quant aux actions entreprises et à envisager à l'avenir par la Fondation au regard de son expérience et de l'évolution du contexte.

Au cours de ces dernières années, la FEMDH a tenté d'inscrire sa stratégie en renforcement du mouvement de défense des droits de l'Homme, tout en s'adaptant aux processus de transformation des sociétés arabes.

---

<sup>1</sup> Il a été notifié que les membres du Conseil d'administration qui arrivaient au terme de leur mandat (Eskil Trolle, Lynn Welchman, Hanny Megally et Bahey El Din Hassan) ont été reconduits pour 6 ans en date des 12-13 mai 2012, compte tenu de la nécessité de renforcer les orientations stratégiques et structurelles de la Fondation pendant cette période de transformations majeures.

## 2. Présentation des activités et des finances pour 2009-2011 par Anne-Sophie Schaeffer, directrice des programmes

### 2.1 Principales actions mises en œuvre au cours de la période

Dans son introduction, Anne-Sophie Schaeffer a mis en relief plusieurs principes et actions qui attestent de la pertinence de l'approche de la FEMDH. Cette dernière est restée mobilisée et présente dans le contexte des développements intervenus dans la région arabe entre 2009 et 2011.

- La Fondation a accordé une attention particulière à ***l'appui à des défenseurs à titre individuel*** avec la prise en charge des soins et des besoins élémentaires. En effet, les défenseurs individuels représentent environ 70% du total des bénéficiaires.
- La situation des droits de l'homme en ***Syrie*** est restée au cœur des préoccupations de la Fondation. A ce sujet, elle a concentré une partie de son action sur la protection des défenseurs et à la documentation de la répression dans un contexte où les principaux bailleurs de fonds n'ont bien souvent ni les mécanismes leur permettant de transférer des ressources avec la rapidité et la créativité voulues, ni les moyens d'accorder un grand nombre de petites subventions individuelles. Les interventions syriennes représentent ainsi 34 % des interventions globales de la Fondation entre 2009 et 2011.
- Avant la chute du régime en ***Tunisie***, la priorité avait été donnée au maintien de l'action des acteurs associatifs autonomes. Et dès 2011, la Fondation s'est concentrée sur l'accompagnement des défenseurs et des initiatives émergentes portées par de nouveaux acteurs associatifs dans des régions enclavées, avec la mise sur pied d'une mission exploratoire régionale. La Fondation joue à ce titre un rôle croissant d'interface vis-à-vis des organismes internationaux, y compris des bailleurs de fonds, afin d'apporter un appui effectif et durable, répondant aux besoins des acteurs associatifs et des défenseurs.
- Dans le cadre de ses interventions, une importance particulière a été donnée aux ***groupes particulièrement vulnérables*** : les minorités (incluant les LGBTQ), les prisonniers d'opinion, les femmes, etc. et à des ***thématiques centrales dans la région*** : la lutte contre l'impunité, le renforcement de la protection des droits économiques et sociaux, la protection des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, le renforcement du leadership des femmes et la protection des droits des femmes, etc.
- La Fondation a jugé essentiel d'adapter son action de manière proactive ***aux développements et aux nouvelles dynamiques*** en organisant des visites de terrain régulières. Cette orientation s'est également matérialisée par la tenue d'un séminaire de réflexion dès le début de l'année 2011, en complément de ses activités d'appui habituelles. Cette rencontre, parmi les premières à se dérouler dans le sillage des bouleversements qui ont secoué la région, s'est révélée essentielle

pour permettre un premier échange de vues et de réflexions pour formuler des stratégies visant à promouvoir la démocratie et renforcer la protection des droits humains.

- En réponse aux besoins exprimés par les acteurs locaux dans ces contextes en mutation, la Fondation a, au-delà du soutien financier apporté, fait de **ses partenariats avec les principaux acteurs aux niveaux national, régional et international**, un élément central de sa stratégie d'intervention.

Le rôle d'appui aux défenseurs des droits de l'homme s'est ainsi développé ; la priorité a été donnée à l'éthique, à la réactivité, à la complémentarité et à la proximité. La position adoptée par la FEMDH au cours de la période 2009-2011 reflète ces éléments et s'est principalement articulée autour des deux axes décrits ci-dessous : les appuis directs et indirects apportés aux défenseurs.

### **2.1.1. Appuis directs apportés aux défenseurs des droits de l'Homme en soutien à leurs actions sur le court et le moyen terme**

Avec l'appui de ses principaux bailleurs de fonds<sup>2</sup>, la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH) est intervenue à 121 reprises sur la période 2009-2011 pour apporter un appui financier direct, dans les conditions adéquates de délai et de flexibilité, à **204 défenseurs**<sup>3</sup> (à savoir 146 défenseurs individuels et 58 groupes ou ONG) pour leur permettre de surmonter leurs épreuves et de renforcer leurs capacités d'action dans les pays du sud-est de la Méditerranée.

Le montant total des interventions au cours de cette période se chiffre à **€ 1.383.118**, représentant 55% du budget global de la Fondation.

Les bénéficiaires de l'action sont les membres de la société civile de la région euro-méditerranéenne, agissant dans les pays suivants : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Lybie, l'Égypte, le Liban, la Syrie, la Jordanie, la Palestine et Israël.

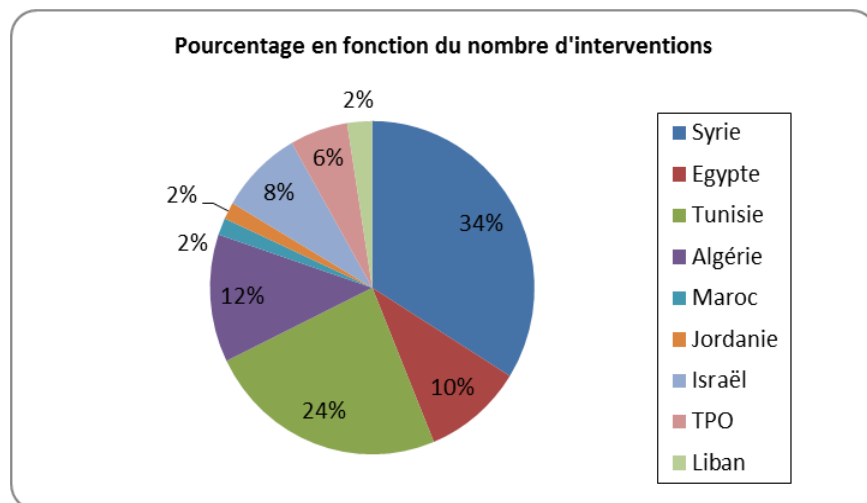
Les évolutions intervenant dans d'autres pays arabes, tels qu'au Yémen et au Bahreïn, ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de la FEMDH pour affiner son approche et son analyse des répercussions de ces derniers sur la région sud-méditerranéenne.

Dans le cadre de ses appuis financiers, la Fondation a enfin porté une attention particulière aux **pays de la région où les besoins se sont révélés être prioritaires en raison du contexte dans lequel la société civile opère**.

---

<sup>2</sup> La FEMDH a pu mettre en œuvre ses actions au cours de la période 2009-2011 grâce - entre autres - à l'appui de l'Agence de développement et de coopération suédoise (SIDA), à l'Union européenne (IEDDH et IFS), à l'Agence de développement international danoise (DANIDA), à la Fondation Open Society Institute (OSF), au Sigrid Rausing Trust, au Ministère français des affaires étrangères et européennes (MAEE) et à quelques fonds privés.

<sup>3</sup> Sur 624 demandes d'information et candidatures de financement reçues de la part de défenseurs des droits humains et traitées par le personnel de la FEMDH ; soit 17% des demandes ont obtenu un appui financier urgent ou stratégique de la part de la FEMDH au cours de la période 2009-2011. La majorité de ces demandes provient directement des défenseurs qui ont entendu parler de la FEMDH par le 'bouche à oreille' (défenseurs, partenaires) ou dans le cadre des visites, par le biais des membres du REMDH et par l'intermédiaire du site internet de la FEMDH. 16% des bénéficiaires ont contacté la FEMDH par le biais d'un intermédiaire, que ce soit un individu ou une composante associative, tous concernant des cas individuels syriens en raison du caractère sensible, voire de l'impossibilité (en cas d'emprisonnement), de la démarche. 12% des bénéficiaires des appuis de la FEMDH sont membres du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).



Les appuis financiers alloués par la Fondation aux défenseurs de la région se répartissent entre trois grandes catégories. Celles-ci ne sont cependant pas figées et évoluent au gré des développements et des besoins exprimés par les défenseurs<sup>4</sup>.

#### 2.1.1.1. Appuis financiers urgents aux défenseurs en difficulté, voire en danger

La Fondation est intervenue à court terme de manière rapide, concrète et discrète pour apporter un soutien urgent à des défenseurs des droits de l'Homme en difficulté, voire en danger dans la région, dans le cadre de 61 consultations électroniques sécurisées<sup>5</sup>.

L'action a notamment permis d'apporter un appui urgent à :

- Seize défenseurs (deux égyptiens, un algérien, un tunisien et douze syriens) ou leurs familles dont la vie était en danger en raison de **graves problèmes de santé**, afin qu'ils puissent recevoir des soins appropriés dans leur pays ou à l'étranger. Ces appuis ont été apportés en considération des sérieuses violations de leurs droits et/ou de leur impossibilité de prise en charge de ces frais.
- Six défenseurs tunisiens, neuf défenseurs syriens et la famille d'un défenseur israélien, en proie à des menaces de mort ou à des mesures de harcèlement continu et à des procédures judiciaires arbitraires, ont bénéficié d'interventions de la FEMDH. Celles-ci les ont aidés à répondre à leurs **besoins élémentaires personnels et professionnels** pour surmonter les difficiles circonstances dans lesquelles ils vivent, assurer - le cas échéant - leur sécurité ou développer

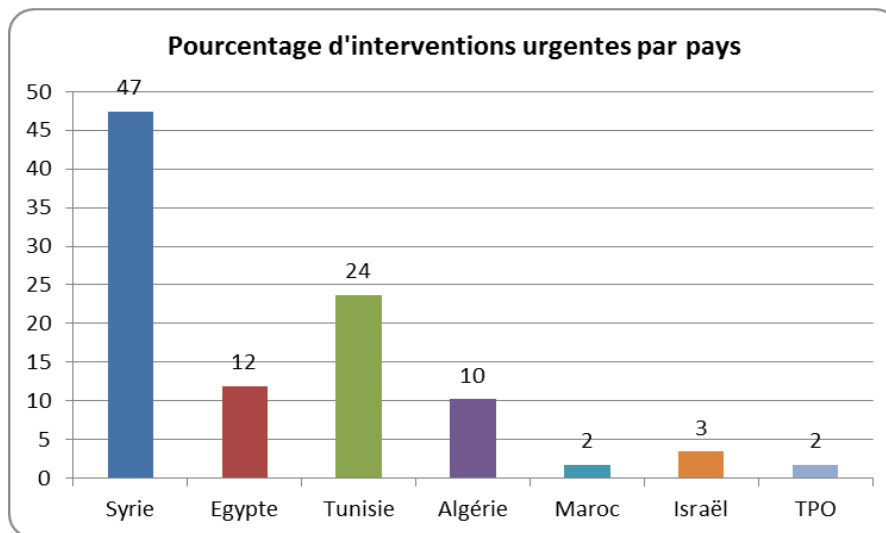
<sup>4</sup> Deux mécanismes d'intervention ont été établis par la FEMDH pour répondre de manière flexible aux besoins exprimés par les défenseurs : un mécanisme de consultation urgente, permettant au Conseil d'administration de prendre une décision sur une demande dont le seuil s'élève à € 5,000 environ dans un délai de maximum 10 jours et un mécanisme ordinaire de consultation à l'occasion des réunions du Conseil d'administration, où les propositions d'appui d'un montant maximum de € 40,000 sont discutées.

<sup>5</sup> La FEMDH a maintenu une politique de confidentialité concernant la plupart des informations relatives aux bénéficiaires des appuis. Cette politique a été instituée et maintenue à la lumière des risques sérieux pouvant peser sur les activités et les personnes candidates au financement, les bénéficiaires d'appuis, ou d'autres défenseurs des droits de l'Homme dans la région.

des perspectives de poursuite de leurs activités en faveur des droits humains avec plus de sérénité.

- Six **défenseurs syriens en exil** en raison de leurs actions en faveur de la démocratisation et du respect des droits humains dans leurs pays. Ces appuis ont été apportés parce que des menaces de mort pesaient à leur encontre, et ont eu pour objectif de prendre en charge les besoins élémentaires à la survie de ces défenseurs et de leurs familles à l'étranger, le temps nécessaire à la régularisation de leur situation.
- Le matériel, les frais de fonctionnement et locatifs de onze groupes et organisations de défense des droits de l'Homme faisant face à des **blocages administratifs, financiers et juridiques soudains ou imprévisibles** pour leur permettre de renouveler leurs stratégies en matière de défense des droits humains et d'assurer – du moins en partie - des perspectives de poursuite de leurs activités en Syrie, en Algérie, en Tunisie, en Egypte et au Maroc.
- Onze projets urgents, portés par dix groupes et organisations de défense des droits de l'Homme, dont le **succès dépendait essentiellement du facteur temps**, pour assurer une veille du respect des droits humains et prévenir une détérioration de la situation des droits humains en Tunisie, en Egypte, en Algérie et en Israël. Ces projets ont permis l'organisation de rencontres d'importance stratégique ou de campagnes de sensibilisation au niveau national et international sur les violations des droits humains en cours dans ces pays. Ces appuis ont été apportés en considération des difficultés pour les défenseurs d'obtenir des fonds auprès d'autres donateurs dans des conditions adéquates de délais et de sécurité.

Pour favoriser la lisibilité des interventions urgentes de la FEMDH au cours de la période 2009-2011, vous trouverez ci-dessous un graphique présentant le pourcentage des appuis octroyés par pays :



Un des objectifs principaux de l'intervention de la Fondation étant par ailleurs d'assurer une perspective de soutien à moyen et à long terme de ces défenseurs en difficulté, la FEMDH a favorisé **l'action concertée avec des partenaires clés** pour assurer un soutien complémentaire à la situation de plusieurs d'entre eux et de leurs familles.

Plus particulièrement :

- La FEMDH a facilité la prise en charge de **frais complémentaires** liés aux traitements médicaux de six défenseurs des droits de l'Homme, au remboursement des frais de fonctionnement et locatifs d'une organisation de défense des droits de l'Homme en difficulté, à deux projets urgents, à la participation de deux défenseurs tunisiens à une réunion d'importance stratégique à l'étranger et aux frais élémentaires de survie de quatre défenseurs syriens et de leurs familles par sept partenaires internationaux. Dans trois de ces cas, la FEMDH a joué un rôle d'intermédiaire direct.
- La FEMDH a coordonné son action avec une organisation non-gouvernementale spécialisée pour permettre **l'assistance et la réhabilitation** de six défenseurs syriens, en proie à de sérieux problèmes de santé.
- La FEMDH a coordonné ses appuis urgents alloués à douze défenseurs des droits humains avec plusieurs organisations régionales et internationales, incluant le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, dans le cadre de leurs **interventions de solidarité** (campagnes de solidarité, communiqués, missions d'observation, visites de terrain, lettres adressées aux autorités, formations, etc.).
- La FEMDH a joué et/ou continue de jouer un **rôle de conseil**, auprès d'un défenseur et de six associations nouvellement créées ou en difficulté, pour entreprendre les démarches nécessaires en matière de méthodologie de projet, de recherche de financements et a communiqué une liste de donateurs potentiels à approcher pour leurs projets à venir.

Les **résultats** des appuis urgents octroyés par la Fondation se sont révélés globalement positifs:

- Les actions de la FEMDH ont **amélioré** de manière appréciable à un moment donné « T » les **aptitudes tant physiques que morales** d'un défenseur algérien, de sept défenseurs tunisiens, et de vingt-deux défenseurs syriens dont les conditions de vie étaient particulièrement difficiles soit en raison de problèmes de santé, soit en raison d'un harcèlement continu ou de procédures judiciaires arbitraires, soit en raison d'une augmentation exponentielle de leurs activités en raison des changements politiques majeurs intervenant dans leur pays.
  - Seize de ces défenseurs ont pu avoir accès à des soins et à des traitements adaptés dans leurs pays ou à l'étranger qui, s'ils n'avaient pas été administrés, auraient mis en danger leur vie. Huit d'entre eux ont ainsi pu reprendre leurs activités en matière de promotion et de défense des droits humains. Malheureusement, trois d'entre eux n'ont pas pu surmonter la maladie après plusieurs mois de traitement en raison de sérieuses déficiences immunitaires.
  - Un défenseur égyptien et sept défenseurs tunisiens ont pu développer de nouvelles perspectives professionnelles (politiques et associatives) et devenir des acteurs majeurs des contextes de transition grâce - entre autres - aux appuis apportés par la FEMDH. Quatre d'entre eux ont pu préparer activement le renouvellement structurel et le positionnement d'une importante ONG de défense des droits humains dans le nouveau contexte de transition en Tunisie.
  - Dix défenseurs syriens, dont un récemment libéré de prison, sous le coup de menaces de mort, sont aujourd'hui en sécurité en dehors de leurs pays et continuent d'exercer leurs activités en matière de défense des droits humains depuis l'étranger. Cinq autres



défenseurs syriens ont pu prévenir une détérioration de leur sécurité et continuent d'exercer leurs activités à l'intérieur du pays, en se cachant.

- La FEMDH a permis à onze groupes et organisations de défense des droits de l'Homme de **rétablir une certaine stabilité à leur situation** et de développer des perspectives de poursuite de leurs activités en matière de défense des droits humains en Tunisie, en Algérie, en Egypte et au Maroc qui, sans une intervention relais, n'auraient pu être envisagées. Outre le maintien de la présence et des activités de l'ensemble de ces bénéficiaires, l'action a également permis la reformulation de la composition et des programmes de deux associations en Algérie. Enfin, l'action a permis à un nouveau groupe de défenseurs de démarrer ses activités dont l'objectif était de documenter les violations massives des droits humains dans différentes localités syriennes dès le mois de mai 2011. Aujourd'hui, des perspectives financières stables sont assurées pour la plupart de ces groupes et organisations, à l'exception de quatre associations qui continuent, en partie, de bénéficier des appuis de la FEMDH.
- Les actions de la FEMDH ont permis la mise en place de cinq **campagnes de sensibilisation** aux niveaux national, régional et international en faveur du respect des droits fondamentaux afin d'éviter l'adoption de lois liberticides sanctionnant pénalement les citoyens israéliens qui soutiennent et participent à des boycotts contre l'occupation, de dénoncer les démolitions arbitraires de villages non-reconnus dans le Néguev, de dénoncer les conditions de détention de migrants tunisiens en Italie ainsi que les détentions arbitraires et la pratique de la torture en Tunisie. Les résultats de ces initiatives urgentes sont mitigés principalement en raison des politiques publiques adoptées par les pays des deux rives de la Méditerranée (les politiques des Etats membres de l'UE en matière d'immigration et d'asile, la loi sur le boycott a été adoptée par la Knesset le 11 juillet 2011 et les démolitions de villages non-reconnus dans le Néguev continuent d'être pratiquées par l'Etat d'Israël, la dernière en date datant du 25 juillet 2011). Elles auront cependant permis de sensibiliser plus largement les opinions publiques nationales et internationales aux conséquences de ces politiques et, plus concrètement, de documenter et d'assurer un suivi juridique de la détention de retenus tunisiens à Lampedusa et à Gorizia, de la répression arbitraire en Tunisie des mouvements de protestation pacifique du bassin minier avant la chute du régime, ainsi que d'atténuer la pression et les traumatismes ressentis par une centaine de femmes et d'enfants des villages non-reconnus dans le Néguev.
- La FEMDH a également permis à trois associations de mener des **actions urgentes en lien avec les changements majeurs en Tunisie, en Egypte et en Algérie** que ce soit pour sensibiliser les jeunes et les femmes aux enjeux des changements et des réformes en Tunisie et en Algérie; ou pour documenter et publier un rapport circonstancié sur les violations commises par l'ancien régime contre les manifestations du 25 janvier dans plusieurs villes enclavées en Egypte.
- Enfin, l'action de la FEMDH aura également permis à trois défenseurs de participer à des **réunions d'importance stratégique auprès d'instances internationales - ONG et organismes inter-gouvernementaux** - afin de promouvoir l'autonomie de leur action, de faire respecter les droits des journalistes tunisiens indépendants et de trouver une issue favorable à la situation de plusieurs migrants et réfugiés en situation précaire en Egypte.

### 2.1.1.2. Fonds de solidarité aux défenseurs, prisonniers et anciens prisonniers d'opinion, en Tunisie et en Syrie

Au cours des années 2009-2010, la Fondation a établi et renouvelé **deux fonds de solidarité** ayant pour objectif de soutenir 107 **défenseurs syriens et tunisiens, prisonniers et anciens prisonniers d'opinion**, et leurs familles.

La mise en place de ces deux fonds a eu pour objectif principal de permettre la survie des défenseurs des droits de l'Homme qui ont fait face à des mesures arbitraires d'emprisonnement ou des licenciements abusifs, ne leur permettant pas de subvenir aux besoins de leurs familles.

Ces défenseurs et leurs familles ont ainsi pu envisager des perspectives de poursuite de leurs actions et sont aujourd'hui encore au cœur des processus de transformation dans ces deux pays.

Lors d'une visite en Tunisie en octobre 2011, les représentants de la Fondation ont été accueillis et reçus par une délégation composée de plus d'une trentaine de syndicalistes, anciens prisonniers et représentants de la société civile de Redeyef et de Gafsa. Cette rencontre était la première officielle entre les membres de la Fondation et les principaux animateurs du mouvement de protestation pacifique du bassin minier, qui ont bénéficié de l'appui de la FEMDH dès 2008.

Les leaders syndicaux ont exprimé leurs remerciements les plus sincères à l'ensemble des membres de la Fondation pour l'aide que cette dernière leur a apportée pendant les périodes dures de répression et d'incarcération, et par la suite. Cette aide a permis de soutenir la résistance et le militantisme. Pour la Fondation, la rencontre des principaux leaders et animateurs du mouvement du bassin minier, qui ont inspiré la révolution tunisienne, était un honneur et un moment historique. Le droit à la vie et le droit à la santé sont des droits fondamentaux de l'individu, et c'est précisément le rôle de la Fondation que de défendre ces droits et ceux qui les protègent.

### 2.1.1.3. Appuis financiers relais de renforcement des capacités des défenseurs à mettre en place des projets dont les thématiques sont novatrices et sensibles

La Fondation a apporté des appuis financiers dont le principal objectif a été de renforcer les capacités des défenseurs et des composantes associatives autonomes à mettre en place et réaliser des programmes dont les thématiques sont novatrices et sensibles au regard du contexte régional.

En vertu des décisions prises lors de ses sept réunions au cours de la période 2009-2011, le Conseil d'administration a décidé d'apporter son appui à 50 ONG, groupes et défenseurs dans la région.

L'action a notamment permis d'apporter un appui stratégique au :

- **Renforcement de l'assistance juridique, psychologique, humanitaire et de la représentation des victimes de violations des droits humains** par dix-sept groupes et organisations de défense des droits humains, et notamment des femmes marginalisées, des migrants et des réfugiés, des minorités, des victimes de torture et des syndicalistes sous le coup de mesures administratives et judiciaires arbitraires dans la région.

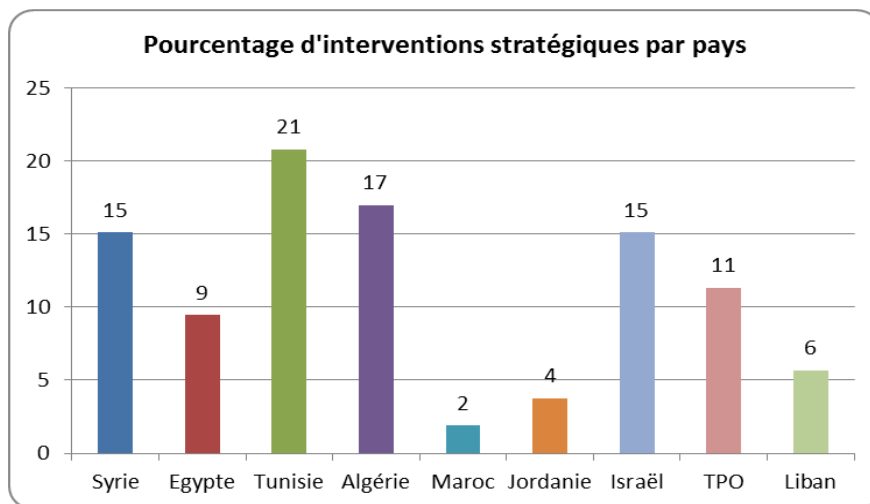
- **Renforcement de la surveillance des violations des droits humains par le biais de publications de rapports circonstanciés et de nouvelles** par treize groupes et associations afin de sensibiliser la société civile et les autorités sur des questions novatrices et sensibles relatives à la situation des droits humains en Syrie et en Israël, à la nécessaire lutte contre la torture, à la défense des droits économiques et sociaux, des droits des migrants, des réfugiés, des apatrides, des femmes et des handicapés dans la région sud-méditerranéenne.
- **Renforcement des efforts en matière de plaidoyer pour le respect des droits humains** devant les instances nationales, régionales et internationales, notamment sur des questions relatives aux disparitions forcées, aux droits des femmes, aux droits des minorités et des réfugiés par treize associations de la région. Les actions de plaidoyer de sept de ces associations ont notamment été rendues possibles grâce à la publication de rapports circonstanciés et à l'assistance juridique apportée aux victimes de violations.
- **Renforcement des capacités institutionnelles et des stratégies d'actions des ONG à traiter des questions relatives aux droits humains par le biais d'échanges et de formations.** Ces actions ont été dispensées par dix-sept associations locales et ont principalement touché des associations de défense des droits humains, des journalistes, des femmes, des jeunes, des LGBTQ, et le public en général. Ces échanges et formations ont notamment ciblé les instruments de défense des droits humains, les mécanismes de protection applicables au niveau national et international, la mise en place d'outils de communication et de stratégies d'action concertées.

Pour ce faire, la FEMDH a notamment pris en charge les frais de fonctionnement (incluant les ressources matérielles et humaines), les frais juridiques, les frais de traduction et de publications ainsi que les frais de déplacements liés à l'organisation de formations et/ou à la participation à des rencontres au niveau local et/ou international.

Dans le cadre de l'examen des propositions ordinaires soumises au Conseil d'administration, une attention particulière a été portée à des projets ciblant des **groupes pouvant être reconnus comme particulièrement vulnérables** ou ayant besoin d'une assistance spéciale, et portant sur les **thématiques prioritaires et sensibles** au regard du contexte régional, telles que :

- Protection des droits civils et politiques, incluant la promotion de la citoyenneté et le renforcement de la lutte contre l'impunité (treize initiatives en Syrie, en Algérie, en Tunisie, en Egypte et en Israël)
- Protection des droits économiques et sociaux (sept initiatives en Syrie, en Tunisie, en Palestine et en Algérie)
- Protection des droits des femmes et renforcement de leur 'leadership' (neuf initiatives en Algérie, en Israël et en Palestine, en Tunisie et en Egypte)
- Protection des droits des minorités (sept initiatives en Syrie, en Israël, au Liban et en Egypte)
- Protection des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile (huit initiatives au Liban, au Maroc, en Tunisie, en Egypte, en Syrie, en Jordanie et en Israël)
- Défense de la liberté d'expression et de la création culturelle et artistique (sept initiatives en Israël-Palestine, en Algérie et en Tunisie)
- Lutte contre l'homophobie et la défense des droits des LGBTQ (une initiative en Palestine)
- Lutte contre la corruption (une initiative en Jordanie)

Pour favoriser la lisibilité des interventions relais de renforcement des capacités au cours de la période 2009-2011, vous trouverez ci-dessous un graphique présentant le pourcentage des appuis octroyés par pays :



Dans le cadre de son rôle d'intermédiaire et de conseil vis-à-vis de ses partenaires, la FEMDH a :

- **Encouragé les contacts** de vingt-et-une organisations **avec d'autres associations locales** dans le pays ou à l'étranger ainsi qu'avec des réseaux actifs au niveau régional et international. De tels contacts ont pour objectif de leur permettre d'échanger des informations sur leurs expériences, d'envisager des synergies et des actions coordonnées et ainsi de bénéficier d'un soutien, autre que financier, favorisant la résonance et la durabilité de leur action.
- Encouragé et **favorisé l'élaboration de plans d'action annuels et/ou pluriannuels adossés éventuellement à une stratégie en matière de recherche de financement** par vingt associations, dont neuf récemment créées, pour permettre à la Fondation, en consultation avec d'autres partenaires, de réagir stratégiquement aux besoins de ces associations pour soutenir la poursuite de leurs actions sur le long terme.
- Facilité une prise de contact, joué un rôle d'intermédiaire, communiqué une liste de donateurs potentiels et/ou aidé dans la **présentation de demandes de financements** dans dix-huit cas.

Les principaux **résultats** des appuis apportés à ces 50 groupes et organisations de défense des droits humains se sont révélés particulièrement positifs. La plupart des interventions, dont les partenariats sont achevés ou à un stade avancé, ont notamment permis :

- De **maintenir une présence physique** et les activités de huit groupes et associations de défense des droits humains présents dans des pays au contexte difficile (Syrie, Egypte, Algérie); de **renforcer la visibilité** et les capacités de vingt initiatives, nouvelles ou récemment créées (Tunisie, Israël, Palestine, Egypte et Algérie) et de permettre à dix-neuf autres associations (Liban, Israël, Palestine, Algérie, Maroc, Egypte, Tunisie et Jordanie) de travailler sur des **questions novatrices et sensibles** au regard du contexte régional ;

- A un groupe de défense des droits de l'Homme d'organiser une campagne de plaidoyer nationale et internationale sans précédent, grâce aux publications réalisées et aux déplacements effectués avec le soutien de la FEMDH, permettant d'obtenir la **libération d'une trentaine de prisonniers d'opinion**, condamnés et emprisonnés arbitrairement en Tunisie ;
- A une organisation de défense des droits des femmes de définir **une stratégie concertée au niveau national afin de répondre au harcèlement et à la persécution politique croissante des défenseurs des droits de l'Homme** ;
- A dix groupes et associations de publier des **documentaires, des analyses et des études circonstanciées de qualité sur des thématiques qui n'ont pas été abordées auparavant dans leurs pays**, telles que la situation des apatrides, la marchandisation du corps des femmes, etc. Quatre de ces groupes de défense des droits humains ont documenté - entre autres - les cas de victimes de torture et de disparitions forcées commises avant la chute du régime en Tunisie, et en Syrie actuellement ;
- A sept organisations de mettre en place des **nouvelles structures d'accueil et d'orientation des personnes marginalisées et victimes de violations dans des régions enclavées** et, pour l'une d'entre elles, de bénéficier du soutien d'un réseau national lui permettant de renforcer sa visibilité et d'envisager des perspectives de continuité de son action sur le long terme ;
- A **neuf initiatives de qualité, portées par de nouveaux acteurs de la société civile tunisienne - des jeunes, des femmes et des anciens militaires, entre autres - de démarrer dès le début de l'année 2011 leurs actions en matière de promotion et de défense des droits humains** dans le contexte de transition en Tunisie. Les interventions ont eu pour but principal de consolider les capacités organisationnelles de ces groupes dans leurs activités de promotion de la citoyenneté, des droits économiques, sociaux et culturels, de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, ainsi que des droits des femmes, des migrants et des réfugiés dans la région ;
- Plusieurs défenseurs ont pu, grâce à leur collaboration avec une organisation internationale, amorcer une **procédure d'accusation et déposer une plainte, sur la base du principe de la compétence universelle, à l'encontre d'un responsable algérien** accusé d'avoir incité à la torture et commis des meurtres et d'autres actes de traitement inhumain ;
- A deux organisations de mettre en place les prémices de **premiers réseaux d'assistance et de défense** des droits économiques et sociaux des femmes dans le secteur privé en Palestine et de lutte contre la corruption au niveau régional ;
- A plus de **10,000 citoyens et acteurs associatifs de bénéficier de séminaires et formations** dispensées par dix-sept ONG sur la question de la citoyenneté et son rôle primordial dans les contextes de transition actuels, sur les instruments et mécanismes de protection des droits humains applicables (droits de l'Homme en général, droits des femmes, droits des journalistes, lutte contre la corruption, etc.), sur la mise en place d'outils de communication et sur la gestion de projets ;

- A treize organisations, qui ont bénéficié des conseils de la Fondation, de **sécuriser des financements ou des perspectives financières auprès d'autres bailleurs de fonds**, et d'assurer ainsi, du moins en partie, l'autonomie et la pérennité de leurs activités sur le moyen terme ;
- A une dizaine de groupes et ONG de **renforcer leurs capacités de gestion administrative et financière**, grâce au suivi minutieux et aux conseils prodigués par les membres du personnel de la FEMDH dans le cadre de la rédaction des rapports d'activités et financiers;
- A **plusieurs acteurs régionaux et internationaux de bénéficier d'informations exhaustives sur la situation et l'état des violations des droits humains**, grâce aux communiqués et publications réalisés par neuf groupes et ONG, et d'organiser ainsi un certain nombre d'actions de solidarité à destination des défenseurs syriens, tunisiens et israéliens.

Au-delà des résultats positifs mentionnés ci-dessus, certains peuvent être *mitigés* sur le long terme, principalement en raison des politiques publiques adoptées par les pays des deux rives de la Méditerranée (notamment les politiques des Etats membres de l'UE en matière d'immigration et d'asile, et les réformes/lois adoptées par des pays tels que l'Etat d'Israël, l'Algérie, l'Egypte, etc.). En outre, les résultats à long terme des appuis apportés à l'action de cinq partenaires peuvent être considérés comme négatifs en raison principalement d'un manque de transparence quant aux objectifs initiaux et un manque de capacités analytiques et organisationnelles dans l'accomplissement de la mission de ces organisations.

### **2.1.2. Appuis indirects apportés aux défenseurs des droits de l'Homme en soutien à la durabilité de leurs actions**

Au cours de la période 2009-2011, la Fondation a entrepris un certain nombre d'actions d'appui – autre que financier - aux défenseurs des droits de l'Homme. Le but poursuivi était non seulement de mesurer régulièrement l'impact des développements qui se déroulaient dans la région et de l'aide apportée mais également d'envisager des interventions concertées à même de renforcer l'action des défenseurs sur le long terme.

Les trois principales activités entreprises pour atteindre ces objectifs sont résumées ci-après.

#### **2.1.2.1. Renforcement de la présence de proximité de la Fondation et conduite de visites de terrain**

L'objectif du suivi étant d'évaluer l'impact des appuis et éventuellement d'assurer des perspectives de soutien à plus long terme aux défenseurs, cinq visites de terrain ont eu lieu au-delà de plusieurs rencontres de suivi avec des défenseurs de la région en Europe.

- 1. Plusieurs rencontres de suivi, notamment avec des défenseurs syriens, algériens, égyptiens et tunisiens en Europe en 2009-2010.** Des réunions de suivi avec des défenseurs en difficulté et/ou des bénéficiaires des appuis ont eu lieu avec des représentants de la Fondation à dix reprises en 2009 et 2010. Ces rencontres ont eu non seulement pour objectif d'effectuer un suivi régulier de l'évolution de la situation des défenseurs dans ces pays au contexte particulièrement difficile, en

palliant l'impossibilité sécuritaire de se rendre dans les pays en question, mais également de faciliter la collaboration et la mise en place d'actions coordonnées avec d'autres partenaires régionaux et internationaux de la FEMDH afin de fournir une assistance complémentaire, autre que financière, aux défenseurs des droits de l'Homme. Les résultats de ces rencontres de suivi et de la coordination de l'action de plusieurs partenaires se sont révélés particulièrement encourageants, puisque la Fondation a pu envisager un suivi rapproché et prendre des mesures appropriées vis-à-vis de dix défenseurs et ONG en difficulté pour assurer un soutien complémentaire à leur action. A noter que plusieurs recommandations émises suite à ces rencontres ont été transmises à plusieurs partenaires clés de la FEMDH au niveau international. Plusieurs défenseurs sont devenus des interlocuteurs privilégiés dans le cadre des missions de plaidoyer et de solidarité, portées par ces acteurs internationaux en 2011.

- 2. Une visite en Algérie en 2009.** La visite a eu pour objectif de rencontrer les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'Homme afin d'évaluer les dynamiques en cours et d'émettre des recommandations au Conseil d'administration quant aux possibilités d'appui stratégique que la Fondation pourrait apporter à la société civile algérienne. La visite a également permis de rencontrer des organisations internationales et des délégations étrangères dans le but de faire connaître les travaux de la Fondation et de favoriser la collaboration et l'échange d'informations entre ces acteurs et les partenaires de la Fondation. Le rapport de la visite, y compris les recommandations sur les actions et le suivi à entreprendre, a été discuté lors d'une réunion ordinaire du Conseil d'administration. En résultat, un suivi de cinq partenaires a pu être réalisé, un soutien apporté à un défenseur en difficulté et à deux associations portant des projets novateurs et sensibles dans le pays. Par ailleurs, le compte-rendu de cette visite et certaines recommandations ont été partagés avec plusieurs partenaires internationaux, incluant des représentations étrangères.
- 3. Une visite en Syrie en 2010.** Les objectifs de la visite de la FEMDH en Syrie ont été de rencontrer les principaux défenseurs en difficulté et les principaux partenaires institutionnels (Délégation de l'Union européenne, Ambassade de France, des Pays-Bas et de Suède) afin de soulever les cas des défenseurs en danger et d'envisager conjointement les possibilités d'appui à leur situation. Le rapport de la visite, y compris les recommandations sur les actions et le suivi à entreprendre, a été discuté lors d'une réunion ordinaire du Conseil d'administration et partagé avec un certain nombre de partenaires travaillant sur le pays. En résultat, un suivi particulier de la situation de six défenseurs a pu être réalisé, en partenariat avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, la Commission internationale des juristes et Amnesty International.
- 4. Une visite en Egypte en 2011.** À la lumière des menaces qui pèsent sur les ONG de défense des droits de l'Homme et des développements particulièrement inquiétants en Egypte, la Fondation a décidé d'organiser une courte visite au Caire dans le but d'évaluer la situation des organisations de la société civile nouvellement créées et des principales organisations de défense des droits de l'Homme, qui sont confrontées à des menaces grandissantes et à une réalité politique en pleine mutation. Cette visite a eu également pour objectif de déterminer les besoins les plus pressants au regard du mandat de la Fondation afin que celle-ci puisse adapter son action à court et à moyen terme. La visite de la délégation a eu lieu à l'un des moments les plus critiques et les plus difficiles pour les organisations de la société civile, les militants politiques et les défenseurs des droits humains en Égypte. Nombreux sont ceux qui jugent que la révolution n'a pas atteint l'objectif consistant à renverser le régime et instaurer un mouvement de transition vers la démocratie. La révolution a mis en relief une nouvelle dynamique entre le pouvoir politique et la société civile en

Egypte, mais de nombreux activistes reconnaissent qu'ils ont manqué une occasion importante d'adapter leurs propres stratégies et méthodes aux réalités et défis nouveaux. La plupart des ONG rencontrées pensent que les tensions qui se manifestent à l'heure actuelle vont continuer de monter et que certaines des principales ONG et personnalités seront la cible de poursuites judiciaires. Les résultats pourraient mettre du temps à se concrétiser, mais la plupart de ces ONG envisagent de s'adapter à la situation en réduisant leurs opérations, c'est-à-dire en veillant à leur propre survie, plutôt que de mettre en place d'autres plans et d'autres stratégies pour élargir leur champ d'activité. C'est donc dire qu'une vue pessimiste de la situation pourrait laisser entrevoir une société civile égyptienne qui, à l'avenir, serait encore plus faible. Dès le début de l'année 2012, la Fondation a étudié des recommandations concrètes quant aux orientations à adopter dans les mois qui viennent.

#### **5. Lancement d'une mission régionale et visites dans les régions enclavées en Tunisie en 2011.**

Grâce à l'embauche et à la présence consolidée d'un consultant régional en Tunisie dès le mois de mai 2011, la Fondation a pu rencontrer des représentants de la société civile œuvrant dans différentes villes et régions, dont Kasserine, Cap Bon, Jendouba, Ras Jdir, Dhiba, Zarzis, Tataouine, Remada, Menzel Bouzayen, Sidi Bouzid, Sfax, Gafsa et Redeyef. Ces visites ont permis d'effectuer un travail d'exploration et de rencontrer des représentants de plus d'une centaine d'ONG. Dans l'ensemble, ces visites de terrain ont eu pour but d'engager un dialogue sur les problèmes vécus dans les régions marginalisées et sur les besoins des organisations de la société civile, afin de tenter d'y répondre en collaboration avec d'autres partenaires clés. En plus de prêter une oreille attentive et de prodiguer des conseils et un accompagnement stratégiques à ces représentants de la société civile, la Fondation a, au cours de l'année, accordé des appuis leviers à neuf nouvelles associations prometteuses agissant dans des régions éloignées de Tunis.

#### **2.1.2.2. Renforcement de la collaboration avec des réseaux de fondations dans le domaine des droits humains**

Dès le début de l'année 2009, la FEMDH a développé de nouveaux contacts et renforcé sa collaboration avec des organisations et fondations soutenant les défenseurs des droits de l'Homme aux Etats-Unis, en Europe et dans la région arabe dans le cadre de son adhésion à l'International Human Rights Funders Group (IHRFG)<sup>6</sup>, au Forum des fondations arabes (Arab Foundation Forum - AFF)<sup>7</sup> et au réseau Ariadne des fondations européennes dans le domaine des droits humains<sup>8</sup>.

L'objectif principal de l'adhésion de la Fondation à ces réseaux et de sa participation à leurs activités n'est pas uniquement de sensibiliser sur les événements qui se déroulent dans la région et les

<sup>6</sup> L'IHRFG est un réseau de fondations internationales qui compte actuellement plus de 650 membres représentant environ 275 organisations qui appuient financièrement des actions de promotion et de défense des droits humains à travers le monde. La FEMDH est membre de l'IHRFG depuis 2010.

<sup>7</sup> Le Forum des fondations arabes est une association panarabe de fondations qui a pour objectif de renforcer le dialogue, le réseautage, l'apprentissage et la collaboration entre ses membres et avec des partenaires dans le but de renforcer les capacités de la philanthropie arabe à mettre en œuvre sa vision. Actuellement, le Forum constitue une plateforme de dialogue pour 16 fondations dans la région et au-delà. La FEMDH est membre associé du forum depuis 2010.

<sup>8</sup> Ariadne a été créé par un certain nombre de fondations européennes en 2010 afin de faciliter la coordination entre les décideurs, les bailleurs de fonds et les fondations ayant à la fois un intérêt général et spécifique sur les questions relatives aux droits de l'Homme et, plus largement, à la justice sociale. Le réseau compte actuellement plus de 150 membres en Europe, principalement basés au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. La FEMDH est membre du réseau depuis 2011.



répercussions de ces derniers sur les défenseurs des droits de l'Homme, mais aussi de considérer le rôle que la communauté des bailleurs de fonds peut jouer pour les appuyer dans des contextes où de grands espoirs coexistent avec une situation instable et un climat d'incertitude quant à l'avenir. Lors de ces rencontres, la Fondation a tout particulièrement attiré l'attention sur la nécessité d'offrir des appuis flexibles en soutien aux actions des défenseurs pour répondre aux nouveaux défis auxquels ils font face dans la région. Elle a également mis l'accent sur l'importance de mettre en place des coalitions de donateurs qui souhaitent agir dans la région arabe afin de discuter et coordonner plus amplement les efforts pour offrir des appuis financiers stratégiques et effectifs dans la région.

A cette fin, la Fondation, en collaboration avec le Fonds pour les droits humains mondiaux (FDHM), le Fonds d'action urgente pour les droits des femmes (UAF) et l'American Jewish World Service (AJWS), a contribué à la mise sur pied du groupe de travail sur les défenseurs des droits humains au sein du réseau de l'IHRFG en janvier 2011 et coordonné sa première réunion en juillet.

Au-delà de devenir une plateforme pour le dialogue sur les questions relatives aux défenseurs des droits humains, le groupe de travail devrait contribuer à promouvoir la collaboration, l'échange d'informations et la mise en réseau – y compris les échanges et l'apprentissage interactifs – sur les stratégies d'appui financier aux défenseurs.

Ces rencontres ont mené à la formulation de suggestions et de recommandations au sujet de la mission et des activités futures du groupe de travail, dont les principales sont :

- offrir un espace pour discuter des différentes réalités politiques et de leur impact sur la situation et le travail des défenseurs des droits humains ;
- coordonner et mettre en commun les ressources relatives à des questions et programmes précis concernant les défenseurs ; les bailleurs de fonds et les défenseurs pourraient ainsi avoir accès à des mécanismes qu'ils n'avaient pas mis en place ou ne connaissaient pas ;
- formuler des lignes directrices/principes/bonnes pratiques/modèles destinés aux fondations afin d'optimiser l'efficacité de leurs démarches pour assurer la sécurité des défenseurs et veiller en même temps à ce qu'ils soient informés des ressources qui leur sont accessibles lorsqu'ils ont besoin d'aide ; le groupe de travail, conseillé par des défenseurs, établira les priorités en ce qui a trait à la prévention, la protection et les besoins de financement ;
- servir de plateforme pour stimuler l'intérêt envers les questions relatives aux défenseurs des droits de l'Homme auprès d'instances de subvention qui ne font pas partie de la communauté des droits humains.

Le groupe de travail a donné suite à ces suggestions et recommandations, en organisant une téléconférence et une table ronde consacrées à la question de la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Le groupe a également parrainé, dans le cadre du colloque tenu par l'IHRFG à San Francisco en janvier 2012, une session portant le thème suivant : « *Confrontés à des réalités politiques en pleine mutation : depuis l'Amérique latine jusqu'à la région arabe, les défenseurs des droits de l'Homme parlent de leurs besoins* ». La Fondation a invité deux défenseurs, de Tunisie et d'Égypte, à prendre la parole lors de cette rencontre.

Dans l'ensemble, les résultats de ces rencontres se sont avérés positifs. Aussi la Fondation entend-elle renforcer à l'avenir la collaboration et les échanges d'information avec ces partenaires dans le domaine du soutien aux défenseurs des droits de l'Homme dans la région sud-méditerranéenne.

Le renforcement de la collaboration avec ces partenaires se révèle essentiel pour éviter la duplication, permettre l'échange d'informations, le développement de discussions et la mise en œuvre de stratégies concertées afin d'apporter une assistance effective aux défenseurs des droits de l'Homme dans la région.

### 2.1.2.3. Séminaire régional sur le thème « Le changement démocratique dans la région arabe : logiques d'Etats et dynamiques d'acteurs »

Les 2 et 3 avril 2011 s'est tenu à Bruxelles un séminaire consacré au « changement démocratique dans la région arabe », organisé par la Fondation en complément de ses activités d'appui habituelles. Cette rencontre a été parmi les premières à se dérouler dans le sillage des bouleversements qui ont secoué le monde arabe. Malgré l'incertitude et la fluidité qui caractérisent la région – mais aussi, précisément, à cause même de cette incertitude et de cette fluidité – il a été essentiel d'offrir un espace permettant un échange préliminaire de points de vue et de réflexions entre d'éminents chercheurs, acteurs de la société civile, bailleurs de fonds et représentants de gouvernements, physiquement présents ou non dans la région, mais tous impliqués dans la promotion de la démocratie et la protection des droits humains.

Les discussions ont porté sur quatre axes principaux : les logiques des acteurs étatiques locaux ; les logiques des acteurs internationaux ; les logiques des acteurs non gouvernementaux ; et les logiques de la communauté des bailleurs de fonds.

Le débat consacré aux **logiques des acteurs étatiques locaux** a mis l'accent sur les dynamiques entre ces acteurs (forces armées, élites du monde des affaires, ancien régime...) et sur l'impact, positif ou négatif, de ces dernières sur la transition démocratique. Les soulèvements qui ont secoué la région sont à la fois la conséquence et la cause de l'émergence d'un nouvel acteur sur la scène politique : l'individu en tant que citoyen ou citoyenne, relégué jusqu'à présent dans l'ombre. Cela est en soi un phénomène révolutionnaire, mais on ne sait pas encore dans quelle mesure les pays de la région pourront vivre une véritable transition démocratique. Aussi convient-il de faire preuve de prudence dans la formulation des politiques et stratégies futures, car la multiplication des obstacles et les retours en arrière ne peuvent être exclus. Là où une réforme démocratique est possible, l'accent devrait être mis sur la création de structures démocratiques capables de rendre toute leur autonomie aux citoyens et protéger leurs droits économiques et sociaux.

La discussion entourant la question des **logiques des acteurs internationaux** ont été axées sur les politiques des Etats-Unis et de l'Union européenne (UE), même si d'autres acteurs, telles la Chine et la Russie, ont aussi leur place sur cet échiquier. Les Etats-Unis et l'Europe ont une part de responsabilité importante dans cette nouvelle ère politique au Moyen Orient. Tous deux devraient donner plus d'importance à des politiques qui reflètent un engagement envers les droits humains et les valeurs démocratiques au dépens de considérations de sécurité et de stabilité dans le monde arabe. La communauté internationale devra accepter l'instabilité qui accompagne inévitablement toute transition vers la démocratie et se montrer disposée à échanger la stabilité à court terme contre une stabilité plus durable enracinée dans la démocratie plutôt que dans l'autoritarisme. En cette ère de transition dans le monde arabe – même dans les pays qui n'ont pas fait l'expérience d'un renversement de régime –, les acteurs internationaux auront un rôle important à jouer pour soutenir les réformes et les transitions, sans imposer la démocratie. Enfin, les Etats-Unis et l'UE, entre autres, devraient donner la priorité à la

promotion des valeurs universelles plutôt qu'à celle de leurs intérêts géostratégiques ; qui plus est, ils devraient comprendre qu'à long terme, l'une n'exclut pas l'autre.

Le troisième axe de discussion – les **logiques des acteurs de la société civile et des acteurs non gouvernementaux** – a porté sur les rôles respectifs des islamistes, des ONG et des médias dans les sociétés arabes d'aujourd'hui. Les participants ont situé les insurrections de 2011 dans leur contexte historique, soulignant qu'elles sont le renouveau de l'activisme de la société civile qui s'était manifesté au cours de la dernière décennie en Tunisie, en Egypte et dans plusieurs autres pays de la région. Bien qu'elles aient incontestablement été affaiblies au fil des années, les ONG ont néanmoins contribué pour beaucoup à la création d'un espace pour la contestation. Les islamistes, pour leur part, ont démontré une identité beaucoup plus complexe que celle qui leur a été attribuée en Occident. Non seulement ils se sont montrés disposés à collaborer avec les forces laïques ces dernières années, mais ils ont également décidé d'appuyer les manifestations sans évacuer le discours non religieux des protestataires. Le véritable programme des islamistes reste incertain et leurs aspirations démocratiques douteuses, mais il est évident que leur identité se transforme et devient plus complexe. Quant aux médias, ils se sont avérés être un agent important dans le monde arabe. Non seulement les gouvernements se sont servis des médias officiels pour minimiser l'impact des manifestations ; mais les soulèvements de 2011 ont également mis en relief le rôle important que peuvent jouer les médias sociaux - Facebook et Twitter -, et le rôle non moins névralgique joué par Al Jazeera et les autres chaînes indépendantes qui ont diffusé des nouvelles sur les manifestations dans toute la région. Une question importante à laquelle il faudra apporter une réponse est celle de l'impact des révolutions et des réformes sur le rôle des acteurs non gouvernementaux. Certains voudront se lancer en politique tandis que d'autres voudront redéfinir leurs mandats, mais dans tous les cas il faudra veiller à ce que la société civile continue d'être renforcée et soutenue pendant cette période de transformations radicales.

Enfin, s'agissant des **logiques de la communauté des bailleurs de fonds**, les participants ont débattu de l'évolution du rôle des bailleurs dans cette ère de transformation du monde arabe. Il importe que les grandes sources de financement étatiques comme celles des Etats-Unis et de l'UE réévaluent leurs objectifs. Ils devraient remettre en question l'incohérence de leurs stratégies de financement qui les amène à appuyer en même temps des régimes autoritaires et répressifs et diverses organisations de la société civile. Il importe de renforcer l'application du principe de conditionnalité afin d'assurer le respect des droits fondamentaux. Tous les bailleurs de fonds dans leur ensemble doivent réexaminer leurs stratégies de financement afin de veiller à ce que non seulement l'argent soit dépensé, mais soit dépensé de manière efficace, pour favoriser une transformation réelle et durable dans la région. Au moment de décider de l'attribution des subventions, les bailleurs de fonds doivent tenir compte des besoins des défenseurs et veiller à ce que la communication avec ces derniers soit plus claire et soutenue.

Il est difficile de prédire l'issue des manifestations. Il faut néanmoins que dans tous les cas – mais dans certains cas plus que d'autres –, consolider les efforts et investir dans des projets nationaux de reconstruction et de transformation dans différents domaines : égalité hommes-femmes, transformations intergénérationnelles des sociétés arabes, réformes institutionnelles - notamment dans le secteur de la justice -, aspirations et droits sociaux des populations arabes, intersection de l'histoire, de la mémoire et de la transition dans le règlement des violations du passé, pluralisme et diversité. Les acteurs qui travaillent dans la région ont la responsabilité de contribuer à ces projets nationaux, de les appuyer et de créer l'espace nécessaire pour la réflexion et les échanges entre les peuples parmi les principaux groupes et individus.

La Fondation a publié le compte rendu des débats et les conclusions du séminaire le 5 juillet 2011<sup>9</sup>. Ce document offre une base solide pour la formulation de politiques et de stratégies visant à promouvoir et protéger la démocratie et les droits humains. Il revêt une grande pertinence pour tous ceux et celles qui s'intéressent activement à la région, qu'ils soient bailleurs de fonds, représentants des gouvernements, universitaires ou acteurs de la société civile.

Au moment où de grands espoirs coexistent avec une situation instable et un climat d'incertitude quant à l'avenir, les **priorités retenues** pour renforcer le mouvement de défense des droits humains sont les suivantes:

- Les défenseurs des droits de l'Homme continuent d'être en danger, non seulement dans la situation alarmante qui persiste en Syrie mais également dans des contextes de transition, et la question de la réhabilitation reste importante ;
- L'agenda de l'égalité hommes-femmes et le renouvellement des générations seront centrales au processus de démocratisation, tout comme le seront l'ouverture des grands chantiers des réformes constitutionnelles, sociales et institutionnelles - notamment dans le secteur de la justice ;
- La question des groupes et des populations particulièrement vulnérables, notamment les minorités, ou celle du pluralisme et de la diversité ;
- Le droit à la liberté d'expression et à la liberté d'association et de réunion ;
- Les questions de la peine de mort et de la liberté de conscience ;
- L'intersection de l'Histoire, de la mémoire et de la transition dans le règlement des violations du passé et la question de la justice transitionnelle.

## 2.2 Aperçu des implications financières

Dans sa présentation des comptes annuels, Anne-Sophie Schaeffer a mis en relief l'augmentation annuelle constante de 25% du capital d'intervention et du budget de la Fondation entre 2009 et 2011.

Les interventions directes en appui aux défenseurs des droits de l'Homme ont représenté les deux tiers du budget global de la Fondation et les dépenses administratives ont été maintenues à 7%.

Elle a enfin relevé une diversification des sources de financements entre les donateurs publics et privés au cours de ces trois dernières années, comme en atteste le résumé des comptes annuels.

\* Le document ci-dessous présente un résumé des comptes annuels audités en 2009, 2010 et 2011 par *Deloitte*, commissaire aux comptes de la Fondation, soumis au Conseil des représentants.

---

<sup>9</sup> Lien vers le rapport (version provisoire en français): [http://www.scribd.com/full/59523106?access\\_key=key-2lkh1qol0tkssrs9fiow](http://www.scribd.com/full/59523106?access_key=key-2lkh1qol0tkssrs9fiow)

**COMPTES ANNUELS 2009-2011 (en EUR)\***

**FONDATION EURO-MEDITERRANÉENNE DE SOUTIEN AUX DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME**

<b>Recettes</b>	<b>2011</b>		<b>2010</b>		<b>2009</b>		<b>2009-2011</b>	
<b>Subventions</b>								
Agence suédoise pour la coopération au développement international (SIDA)	215.914	21%	292.876	35%	238.464	35%	747.254	29%
Union européenne (IEDDH)	332.705	33%	278.241	33%	370.567	54%	981.513	39%
Union européenne (IFS)	55.427	5%	0	0%	0	0%	55.427	2%
Union européenne (Contrat de service pour le séminaire)	10.000	1%	0	0%	0	0%	10.000	0%
Ministère danois des affaires étrangères (DANIDA)	240.934	24%	185.758	22%	19.002	3%	445.694	18%
Ministère néerlandais des affaires étrangères	0	0%	0	0%	22.274	3%	22.274	1%
Ministère français des affaires étrangères et européennes	45.000	4%	0	0%	0	0%	45.000	2%
Fondation Open Society (OSF)	31.693	3%	32.243	4%	22.760	3%	86.696	3%
Fronds privés danois	0	0%	13.423	2%	3.356	0%	16.779	1%
Amnesty International	4.190	0%	0	0%	3.900	1%	8.090	0%
Sigrid Rausing Trust	79.850	8%	44.579	5%	0	0%	124.429	5%
<b>Total des subventions intégrées aux recettes</b>	<b>1.015.714</b>	<b>100%</b>	<b>847.119</b>	<b>100%</b>	<b>680.322</b>	<b>100%</b>	<b>2.543.155</b>	<b>100%</b>
<b>Dépenses</b>								
<b>Actions en soutien aux défenseurs de droits de l'Homme (DDH)</b>								
Appuis urgents aux DDH	120.940	12%	92.869	11%	55.448	8%	269.257	11%
Appuis flexibles et stratégiques aux DDH	402.392	40%	446.093	53%	265.375	39%	1.113.861	44%
Suivi de la situation des DDH	5.480	1%	16.201	2%	14.463	2%	36.144	1%
Réunions du Conseil d'administration	27.243	3%	31.464	4%	20.816	3%	79.523	3%
Réunions avec partenaires et collecte de fonds	14.398	1%	18.643	2%	15.571	2%	48.611	2%
Séminaire de discussion régional	65.864	6%	0	0%	0	0%	65.864	3%
Consultation du Conseil des représentants	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Sous-total actions en soutien aux DDH</b>	<b>636.317</b>	<b>63%</b>	<b>605.270</b>	<b>72%</b>	<b>371.673</b>	<b>55%</b>	<b>1.613.259</b>	<b>64%</b>
<b>Autres services liés aux activités</b>								
Frais d'adhésion aux réseaux de fondations	1.393	0%	2.521	0%	1.000	0%	4.914	0%
Maintenance d'un forum et d'un site internet sécurisé	14.622	1%	8.114	1%	6.738	1%	29.474	1%
Traductions	26.601	3%	21.305	3%	20.783	3%	68.689	3%
Information, publications	1.250	0%	1.128	0%	3.927	1%	6.305	0%
Evaluation externe	0	0%	0	0%	53.466	8%	53.466	2%
<b>Sous-total autres services liés aux activités</b>	<b>43.867</b>	<b>4%</b>	<b>33.067</b>	<b>4%</b>	<b>85.914</b>	<b>13%</b>	<b>162.848</b>	<b>6%</b>
<b>Salaires du personnel</b>								
Personnel opérationnel	152.608	15%	99.317	12%	94.893	14%	346.818	14%
Personnel administratif	111.050	11%	54.156	6%	70.747	10%	235.953	9%
Charges sociales	2.176	0%	1.460	0%	949	0%	4.585	0%
<b>Sous-total salaires du personnel</b>	<b>263.658</b>	<b>26%</b>	<b>153.473</b>	<b>18%</b>	<b>165.639</b>	<b>24%</b>	<b>582.771</b>	<b>23%</b>
<b>Charges administratives</b>								
Commissariat aux comptes	12.332	1%	12.215	1%	15.615	2%	40.162	2%
Frais locatifs	21.141	2%	17.871	2%	17.618	3%	56.630	2%
Matériel bureautique	21.578	2%	13.776	2%	12.449	2%	47.803	2%
Frais bancaires	3.307	0%	1.205	0%	3.422	1%	7.934	0%
Développement du personnel	1.177	0%	3.570	0%	0	0%	4.747	0%
Amortissements	2.328	0%	926	0%	926	0%	4.179	0%
Autres	8.065	1%	5.748	1%	7.442	1%	21.255	1%
<b>Sous-total charges administratives</b>	<b>69.927</b>	<b>7%</b>	<b>55.310</b>	<b>7%</b>	<b>57.473</b>	<b>8%</b>	<b>182.709</b>	<b>7%</b>
<b>Eléments financiers</b>								
Revenus et dépenses financières	-1.821	0%	1.498	0%	2.170	0%	1.848	0%
Impôts	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Sous-total éléments financiers</b>	<b>-1.821</b>	<b>0%</b>	<b>1.498</b>	<b>0%</b>	<b>2.170</b>	<b>0%</b>	<b>1.848</b>	<b>0%</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>1.015.590</b>	<b>100%</b>	<b>845.621</b>	<b>100%</b>	<b>678.528</b>	<b>100%</b>	<b>2.539.740</b>	<b>100%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>123</b>	<b>0%</b>	<b>1.498</b>	<b>0%</b>	<b>1.794</b>	<b>0%</b>	<b>3.415</b>	<b>0%</b>

### **3. Présentation des réflexions sur les orientations stratégiques futures de la Fondation par Mervat Rishmawi, consultante externe**

En introduction, Mervat Rishmawi a précisé son rôle d'appui et de conseil que lui a confié le Conseil d'administration afin de dégager des recommandations quant aux orientations de la FEMDH pour l'avenir. Dans le cadre de sa mission, Mervat Rishmawi a indiqué qu'elle avait rencontré et discuté avec des défenseurs des droits de l'Homme sur le terrain, des organisations partenaires, ainsi qu'une partie des membres du Conseil d'administration et du secrétariat de la Fondation.

Mervat Rishmawi a ainsi présenté les principales conclusions de son étude analytique (décrites ci-dessous) afin de recueillir les commentaires du Conseil des représentants de la Fondation.

#### **3.1. Le mandat géographique de la Fondation**

Concernant un potentiel élargissement de son mandat géographique à l'ensemble des pays de la Ligue des Etats Arabes, Mervat Rishmawi a indiqué que la Fondation devrait en priorité renforcer son action existante sur les pays couverts par son mandat géographique actuel. Les éventuelles demandes provenant de pays en dehors de son mandat géographique seront traitées au cas par cas, comme le fait actuellement la Fondation. La Fondation pourrait intervenir dans le cas précis où aucun autre organisme n'est en mesure d'appuyer le défenseur ou l'organisation en dépit de besoins sérieux et imminents.

La Fondation devrait par ailleurs explorer les options qui lui permettraient de renforcer son soutien aux organisations basées dans des régions enclavées et marginalisées dans l'ensemble de la région, ce qu'elle a déjà mis en œuvre de manière efficace en Tunisie avec l'ouverture de son bureau.

A cette fin, Mervat a par ailleurs conseillé de renforcer les partenariats stratégiques avec des organismes dont l'éthique et le mandat sont similaires.

#### **3.2. L'identité de la Fondation**

Dans le cadre de ses rencontres, Mervat Rishmawi a identifié le besoin de clarifier l'identité de la Fondation vis-à-vis de personnes et organismes extérieurs. Il s'avère que la FEMDH est non seulement perçue comme une institution donatrice mais surtout comme une organisation qui soutient et renforce le mouvement de défense des droits de l'Homme.

Au regard des témoignages reçus et des actions réalisées, Mervat Rishmawi propose que la FEMDH développe son action pour devenir également un centre d'expertise sur la situation des droits de l'Homme dans la région, sur la situation des défenseurs et sur les besoins du mouvement de défense des droits de l'Homme. En raison de son mandat et de la visibilité réduite de son action pour des raisons essentiellement sécuritaires, de nombreuses ressources, connaissances et expertises, acquises au cours

de ces dernières années, ne sont en effet que peu partagées. Si une telle option est retenue, la Fondation devrait non seulement renforcer ses capacités pour lui permettre – entre autres – d’organiser une rencontre annuelle de réflexion, à l’image du séminaire de réflexion sur les changements démocratiques dans la région arabe organisé en avril 2011, mais également développer un plan stratégique d’actions sur plusieurs années.

A l’instar de ce qui est déjà pour beaucoup entrepris par le Secrétariat, la Fondation devrait également :

1. Renforcer ses capacités pour développer le suivi de proximité de la situation des bénéficiaires de ses appuis, au-delà de la période initiale de financement ;
2. Renforcer des partenariats stratégiques avec des organisations clés au niveau national, régional et international travaillant dans le même domaine.

### **3.3. La présence régionale de la Fondation**

La volatilité des contextes dans lesquels la société civile opère nécessiterait une présence renforcée de la Fondation dans les pays de la région. Au vu des résultats particulièrement positifs de la présence physique de la Fondation en Tunisie, l’établissement d’une antenne en Egypte devrait être envisagé à plus longue échéance.

En attendant que le contexte sécuritaire ne le permette, les visites de terrain - notamment dans les régions enclavées des pays prioritaires - devraient être renforcées (aussi bien de courte que de plus longue durée).

Enfin, Mervat Rishmawi recommande le développement, la mise à jour régulière et la mise à disposition publique de notes sur le développement de la situation des droits humains et des défenseurs dans les pays prioritaires d’intervention de la Fondation.

### **3.4. Les actions de la Fondation en termes de renforcement des capacités**

Au regard de son mandat qui contribue à renforcer les capacités des défenseurs et des acteurs de la société civile, par le biais des appuis financiers ou de conseils de proximité apportés à ses bénéficiaires, Mervat Rishmawi propose que cela soit renforcé et davantage structuré, notamment en matière de bonne gestion des ressources, de gouvernance démocratique et d’institutionnalisation de l’action des acteurs associatifs.

Si la Fondation se positionne en faveur de l’intégration de cette perspective de centre d’expertise et qu’elle décide ainsi de partager ses connaissances plus largement, elle devra en conséquence envisager de trouver des ressources financières additionnelles et d’affecter les ressources humaines et matérielles adéquates à la bonne réalisation de cette nouvelle activité.

## 4. Discussion des actions et des orientations de la Fondation avec les membres du Conseil des représentants

A la suite de ces interventions, Christine M. Merkel, vice-présidente de la FEMDH, a ouvert la discussion sur les principales actions entreprises et sur les orientations proposées par Mervat Rishmawi avec le Conseil des représentants.

*Plusieurs représentants - notamment syriens, tunisiens et algériens - ont tenu à exprimer leur profonde gratitude et leur reconnaissance pour le travail réalisé par la Fondation au cours de ces dernières années. Ils ont noté l'efficacité, la réactivité et la nature fondamentale de l'action de la Fondation en appui aux défenseurs et aux familles de ces derniers qui ont été - et qui pour beaucoup sont encore - les victimes de la répression de régimes autoritaires. En Tunisie, l'action de la Fondation a non seulement permis aux défenseurs et aux familles de survivre et de résister à la répression et à la torture mais elle est pour beaucoup considérée comme l'un des fondements mêmes des soulèvements de décembre 2010. En Syrie et en Algérie, l'appui de la Fondation a permis et continue de permettre aux acteurs associatifs autonomes d'exister et de continuer leurs actions, et ce en dépit d'une répression croissante.*

**Les principaux commentaires et interrogations soulevés par les représentants sont résumés ci-après :**

### 4.1 Pragmatisme dans l'évolution de son action

Au vu des orientations présentées par Mervat Rishmawi, plusieurs représentants ont soulevé l'importance pour la Fondation de rester pragmatique face à l'évolution potentielle de son mandat et à son développement. Le mandat spécifique consistant à allouer des fonds et à réaliser un suivi de qualité de l'évolution de la situation de ses bénéficiaires, la nature flexible et la réactivité sont des atouts que la Fondation devrait tendre à préserver et à renforcer, avant de s'engager sur des actions en termes de renforcement des capacités que d'autres acteurs pourraient être en mesure de prendre en charge.

### 4.2 Visibilité de son action

Plusieurs représentants ont souhaité obtenir des illustrations concrètes et des précisions sur les actions d'appui réalisées par la Fondation dans la région. Des exemples ont ainsi été présentés, notamment une nouvelle association tunisienne, unique et inédite dans le paysage associatif du pourtour méditerranéen, constituée principalement d'anciens militaires visant à lutter contre l'impunité et à obtenir justice sur les violations des droits humains commises par le passé. Cependant, le principe de confidentialité sur les noms des bénéficiaires ou les montants alloués, adopté par la Fondation afin de ne pas compromettre et accroître les risques pesant sur les bénéficiaires, a été rappelé par les membres du Conseil d'administration comme un principe fondamental de l'action de la Fondation.



### 4.3 Sélection des demandes et prise de décision

Plusieurs représentants ont soulevé des questions sur les critères d'éligibilité et de sélection ainsi que sur la documentation portant sur la prise de décision. Le Conseil d'administration a ainsi rappelé que des critères clairs ont été établis et peuvent être consultés sur le site internet de la Fondation ([www.emhrf.org](http://www.emhrf.org)). La Fondation applique des critères souples quant à la définition d'un défenseur des droits de l'Homme dès lors que ce dernier agit seul ou en association et qu'il vise à protéger les droits de personnes tierces en usant de moyens pacifiques et éthiques. Les références de l'action des bénéficiaires sont les instruments régionaux et internationaux en matière de promotion et de défense des droits humains. Enfin, l'action pour laquelle un financement est sollicité ne doit pas être soutenue ou en mesure de l'être dans les mêmes conditions par un autre organisme. A ce titre, l'expérience et l'expertise des membres du Conseil d'administration, alliées à l'évaluation interne et externe réalisée par le Secrétariat de la Fondation auprès des représentants entre autres, sont autant d'éléments qui sont pris en considération et documentés dans le cadre de la prise de décision.

### 4.4 Transfert des financements

Tout en respectant les obligations légales liées à la nature de son action, la Fondation a mis en place des mécanismes créatifs et flexibles lui permettant de s'assurer que les fonds arrivent bien aux bénéficiaires de ses appuis, notamment dans les contextes les plus répressifs. A titre d'exemples, la Fondation s'appuie sur des intermédiaires sûrs dans les pays du pourtour méditerranéen et elle encourage des associations agissant dans des contextes particulièrement difficiles à s'enregistrer à l'étranger. Le bénéficiaire final de l'appui doit non seulement signer un contrat mais également signer une attestation de réception des fonds dès lors qu'un intermédiaire est sollicité.

### 4.5 Privilégier l'appui aux petits et nouveaux acteurs locaux

Le Conseil des représentants a souhaité obtenir l'avis du Conseil d'administration quant à sa position vis-à-vis des petites organisations fonctionnant principalement sur le volontariat. Ces dernières répondent à des besoins concrets en opposition à la professionnalisation croissante de plusieurs acteurs dont l'objectif est avant tout d'assurer des financements à leurs actions sans pour autant prendre en considération - ou de manière limitée - les besoins locaux de manière effective. Le Conseil d'administration a indiqué qu'il était très attentif à ces questions. En effet, son mandat et ses critères d'intervention ne lui permettent pas de soutenir des organisations qui ont la capacité d'approcher les principaux bailleurs de fonds, à l'exception de ceux qui font face à de sérieux problèmes financiers soudains et imprévus, et dont la qualité et l'éthique de l'action sont avérés.

### 4.6 Assèchement des sources de financement au profit des ONG locales

Des organisations régionales et internationales se sont installées dans les pays du sud et ont tendance à assécher les sources de financement au profit des organisations locales en raison d'années d'existence, de leur professionnalisation et de leurs capacités importantes. Le Conseil des représentants souhaite que le Conseil d'administration engage une réflexion sur cette problématique, et ce, avec d'autres bailleurs de fonds également. Le Conseil d'administration a relevé cette question avec importance et a indiqué que les principaux bénéficiaires de ses appuis sont justement ceux ne pouvant bénéficier des principales sources de financement disponibles dans la région. Après la vague des soulèvements des

peuples de la région arabe, l'élan de solidarité internationale avec ces derniers - tout en devant être salué - s'est également traduit par plusieurs effets pervers dont la politique de compétition engagée par différents acteurs nationaux et internationaux, l'assèchement des sources de financement initialement dédiées aux associations de la région et la politique du dumping financier qui risque de pervertir l'environnement associatif. La Fondation est très au fait de ces questions et travaille dans une logique de conseil et d'entre-aide avec les autres acteurs internationaux qui s'intéressent à la situation des défenseurs des droits de l'Homme et à la région. La Fondation est ainsi engagée dans plusieurs réseaux de donateurs dans le domaine des droits humains aux niveaux régional et international. Elle joue à ce titre un rôle important de conseil et de coordination dans l'appui avec plusieurs autres bailleurs de fonds que ce soit sur la question des défenseurs en général ou sur la Syrie, la Tunisie, l'Algérie, l'Egypte ou d'autres pays en particulier.

## 5. Clôture de la 3<sup>ème</sup> Consultation du Conseil des représentants

A la suite des débats, la troisième consultation du Conseil des représentants a été clôturée par Christine M. Merkel, vice-présidente de la Fondation, qui a remercié l'ensemble des participants pour leurs questions et contributions particulièrement constructives et utiles.

Christine M. Merkel a rappelé que la prochaine consultation du Conseil des représentants aurait lieu en 2015, en lien avec la tenue de l'Assemblée Générale du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), partenaire stratégique et privilégié de la FEMDH, dans le cadre de cet échange.

Christine M. Merkel a enfin adressé ses remerciements les plus sincères aux employés de la Fondation et aux interprètes qui les accompagnent depuis plusieurs années.

\*\*\*

# ANNEXE 1: ORDRE DU JOUR, TROISIEME CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS

## ORDRE DU JOUR Consultation du Conseil des représentants

**15.30-15.45 Ouverture de la consultation par Christine M. Merkel, vice-présidente**

**15.45-16.30 Présentation des activités de la Fondation au cours des dernières années**

- Présentation des principales actions entreprises au cours de la période 2009-2011
- Aperçu des implications financières

**16.30-17.15 Présentation des réflexions sur les orientations futures par Mervat Rishmawi, consultante externe**

**17.15-18.30 Discussions des activités et des orientations avec les représentants**

**18.30-18.45 Divers**

**18.45-19.00 Clôture**

## ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS, TROISIÈME CONSULTATION DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme. Christine M. Merkel

Mme. Lynn Welchman

M. Kamel Jendoubi

M. Bahey El Din Hassan

### REPRÉSENTANTS ORDINAIRES

#### Nationaux:

- Women's Centre for Legal Aid and Counselling (WLAC), Mme. Maha Abu-Dayyeh Shamas
- KVINFO, Mme. Lisbeth Pilegaard
- Kvinna til Kvinna, Mme. Sofia Zitouni
- Damascus Center for Human Rights Studies, M. Radwan Ziadeh
- The Public Committee Against Torture in Israel, M. Ishai Menuchin
- Cairo Institute for Human Rights Studies, M. Moataz El Fergieri
- Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), M. Mouhieddine Cherbib
- Greek Council for Refugees, M. Kenneth Brant Hansen
- Palestinian Human Rights Organisation in Lebanon (PHRO), M. Ghassan Abdallah
- Greek Committee for International Democratic Solidarity (EEDDA), Mme. Eugenia Papamakariou
- Association Marocaine des Droits Humains (AMDH), M. Abdelkhalek Benzekri
- Ligue des Droits de l'Homme (LDH), M. Michel Tubiana
- Al-Haq, M. Shawan Jabarin
- Amman Center for Human Rights Studies, Mme. Amal Al Shawahneh
- Damascus Center for Theoretical and Civil Rights Studies, M. Mounzer Halloum,
- Espace Associatif, M. Abdelhakim Chafiai
- Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives (FTCR), M. Tarek Ben Hiba
- Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), Mme. Françoise Brié
- ADALAH, The Legal Center for Arab minority Rights in Israel, M. Odeh Bishara
- Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos, M. Emilio Ginés Santidrián
- Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH), M. Kamel Daoud
- ARCI, M. Filippo Miraglia et Mme. Raffaella Bolini
- Collectif des familles de disparus en Algérie, Mme. Nasséra Dutour
- Committees for the Defense of Democracy Freedoms and Human Rights in Syria (CDF), M. Danial Saoud
- TAPRI Mediterranean Studies Project, Mme Anitta Kynsilehto, Mme Outi Tomperi et M. Tuomo Uolevi Melasuo
- Amman Center for Human Rights Studies, M. Nizam Assaf
- Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), Mme. Monia Ben Jemia

- Mouvement franco-libanais SOLIDA, M. Wadih Ange Al-Asmar
- Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), M. Mohamed Neshnash
- Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), M. Daragh Murray
- ACSUR Las Segovias, Association for Co-operation with the South, M. Isaias Barrenada
- Arab Association for Human Rights (HRA), M. Fahim Dahoud
- Libyan League for Human Rights, M. Mohanad Hussein
- Human Rights Association, M. Emrah Seyhanlioglu
- Danish Institute for Human Rights, Mme. Annali Kristiansen et M. Mu'ayyad Mehyar
- Beirut Bar Association, M. Walid Nakib
- Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), Mme. Oumnia Alaoui
- Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), Kamel Jendoubi

#### **Régionaux:**

- European Association for the Defence of Human Rights (AEDH), M. Serge Kollwelter
- Rehabilitation and Research Centre for Torture Victims (RCT), Mme Sus Nissen, M. Sune Segal, Mme Lamia-Louisa Chehabi Madsen, M. Morten Koch Andersen, M. Giorgio Caracciolo et Mme. Elna Søndergaard
- Mediterranean Institute of Gender Studies (MIGS), Mme. Georgina Christou
- African and Middle East Refugee Assistance (AMERA), Mme Barbara Harrel-Bond
- Collectif 95 – Maghreb Egalité, Mme. Alia Chérif Chamhari
- Solidaritat Desenvolupament i Pau (SODEPAU), Mme. Blanca Caps Febrer
- Arabic Network for Human Rights Information (ANHRI), M. Gamal Eid
- Mizan Law Group, Mme. Lubna Dawany
- Andalus Institute for Tolerance and Non Violence Studies, M. Ahmed Samih
- Centre for Media Freedom (CMF MENA), M. Saïd Essoulami
- Solicitors International Human Rights Group (SIHRG), M. Trudy Morgan
- Institut Arabe des Droits de l'Homme (AIHR), M. Mohamed Salah Kherigi
- Human Rights Institute of Catalonia (IDHC), M. Lidia Serrano Tur

#### **REPRÉSENTANTS HONORAIRES**

- Mme Anna Bozzo-Curti

#### **REPRÉSENTANTS ASSOCIÉS**

- University of Malta, Mme. Ruth Farrugia
- Fédération International des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), Mme. Souhayr Ben Hassen

#### **OBSERVATEURS**

- Amnesty International, Mme. Stinne Bech
- Open Society Institute (OSI), M. Ammar Abu Zayyad et M. Hanan Rabbani
- CKU, Mme. Camilla Wass
- SNAPAP, M. Rachid Malaoui
- Mokhtar Trifi
- Mervat Rishmawi

#### **PERSONNEL**

- Directrice des programmes, Mme. Anne-Sophie Schaeffer

- Responsable régional, M. Rami Salhi
- Assistant de projets, M. Roger Jalkh
- Secrétaire administrative, Mme. Katrine Høybye Frederiksen
- Comptable, M. Poul Collemorten